

**LISTE DES DELIBERATIONS PRISES A L'OCCASION DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU
18 AVRIL 2023**

Le dix-huit avril deux mil vingt-trois à 18 heures 30, le comité syndical s'est réuni 2 place du marché à St Michel de Maurienne, sous la présidence de Jacques GAVROY.

Les membres du comité syndical présents :

Jacques GAVROY, Bernard JUILLARD, Daniel AYMARD, Gilbert QUEANT, Guy RATEL, Aimé PERRET, Noëlle MAZZOTTA

formant la majorité des membres en exercice

Absent excusé : Marc BOIS

Secrétaire de séance : Gilbert QUEANT

Date de Convocation : 5 avril 2023

Membres en exercice : 8

Présents : 7

Votants : 7

N° de la délibération	Délibération	Décision : Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,	Mode de scrutin	Vote
2023-012	Construction de deux nouvelles unités de stockage d'énergie électrique par batteries	<ul style="list-style-type: none"> • approuve la décision de retenir la société ENTECH pour l'accord-cadre et les marchés subséquents qui en découlent, • autorise le président à signer les marchés subséquents pour la construction de deux unités de stockage et les contrats de garantie et de maintenance associés. 	Ordinaire	Unanimité
2023-013	Construction de deux nouvelles unités de stockage d'énergie électrique par batteries – Dépôt des permis de construire	<ul style="list-style-type: none"> • approuve le dossier d'aménagement des sites de Bissortette et de la Curiaz • autorise Monsieur le président à déposer les dossiers de demande de permis de construire et à effectuer toutes 	Ordinaire	Unanimité
2023-014	Convention d'exploitation de l'éclairage public sur la commune de St Martin la Porte	<ul style="list-style-type: none"> • approuve la convention avec la commune de St Martin la Porte pour l'entretien et la maintenance de son réseau d'éclairage public, • autorise Monsieur le président à la signer. 	Ordinaire	Unanimité
2023-015	Cession du véhicule Citroën C3 à la communauté de communes Maurienne-Galibier	<ul style="list-style-type: none"> • accepte de céder en l'état à la communauté de communes Maurienne-Galibier le véhicule Citroën C3 lui appartenant • propose à la communauté de communes Maurienne-Galibier comme prix de cession la valeur de reprise estimée par le garage, soit 5 200 € • autorise Monsieur le président à signer tous les documents liés à cette cession. 	Ordinaire	Unanimité

Le président,

Jacques GAVROY

